



CLUB VOL LIBRE JURA

## CHARTRE ENVIRONNEMENT DU VOL LIBRE

En notre qualité d'utilisateurs des espaces naturels, nous connaissons les impacts de nos activités sur l'environnement. Nous acceptons de pratiquer notre sport de manière à limiter les atteintes à la flore, à la faune et aux paysages à un minimum inévitable.

Nous agissons pour que notre statut d'utilisateur du territoire soit reconnu par tous et apprécié. En tant que praticiens responsables, nous nous engageons:

- à tenir compte de la nature et du paysage et à adapter en conséquence notre comportement et nos itinéraires de vol.
- En cas de nuisances potentielles importantes, nous adapterons notre pratique en coordination avec les autres utilisateurs d'un site.
- à respecter les restrictions nouvelles ou existantes, d'éventuelles zones de protection de la faune ainsi que leurs dispositions respectives pour autant que nous soyons associés aux démarches administratives qui y sont associées.
- à appliquer et à faire appliquer les règles formulées dans la présente charte.

---

### REGLES A RESPECTER POUR LA PLANIFICATION DU VOL LIBRE

- Nous propageons à l'intérieur de notre société, et parmi les adeptes de notre sport dans la région jurassienne, le respect de la nature en général.
- Les sites d'envol sont répertoriés et tous conformes à la législation en vigueur. L'entretien de ces derniers se fait en relation avec les instances communales et cantonales. Nous tenons à jour une carte des sites répertoriés.

- Nous faisons spécialement attention aux réserves de faune et aux autres zones protégées. Nous communiquons ces informations auprès de nos membres.
  - Lorsque qu'une situation semble poser problèmes ou que des plaintes sont enregistrées, nous nous renseignons auprès des gardes-chasses cantonaux, des offices cantonaux de protection de la nature et des organisations de protection de la nature (voir adresses dans l'annexe).
- 

#### TRAJET D'ACCES AUX SITES

- Afin d'éviter les impacts inutiles des voitures, nous nous regroupons pour les déplacements aux sites de vols.
  - Nous respectons les interdictions de circuler. Nous utilisons si possible les places de parc officielles et nous ne bloquons pas les passages.
- 

#### PROTECTION DE LA NATURE LORS DE LA PRATIQUE

- Nous vivons constamment selon le principe: ne laisse rien derrière toi - ne prends avec toi que tes impressions.
  - Nous agissons pour les sites de vol et les secteurs d'atterrissage en accord avec les propriétaires concernés.
  - Nous respectons les autres utilisateurs du territoire.
  - Nous prêtons toujours attention aux informations concernant la protection de la nature et les réserves naturelles.
  - Nos animaux de compagnie sont tenus en laisse en forêt.
  - Nous reprenons avec nous tous nos déchets.
  - Nous respectons la flore dans les sites de vols.
  - Nous évitons si possible de survoler le gibier. Nous respectons le non-survol des falaises occupées par des oiseaux rares.
-